

LA REVUE

urbanisme

BRUITS DE VILLE Le Havre s'affirme 6/
PLANÈTE Le rêve inachevé d'Erbil 16/
L'INVITÉ Alain Bourdin 66/

www.urbanis

Automne
2017

n° 40

villes / sociétés / cultures

DOSSIER

**Actualité
du bidonville**

22/



■ La Seine-Saint-Denis est souvent pointée du doigt. En matière de bidonvilles, constatez-vous des initiatives particulières ?

A. A. / Les expulsions ont malheureusement continué, comme, en août 2015, celle du plus vieux bidonville d'Ile-de-France, « Le Samaritain » à La Courneuve, pourtant de bonne tenue et soutenu par une coalition d'associations (Fondation Abbé Pierre, Médecins du Monde...) qui proposait un projet de résorption progressive. Le maire s'était vivement opposé à ce projet. Toute la charge de ce problème ne peut pas reposer sur les épaules des seuls élus locaux. Il faut partager les efforts entre l'État – qui doit s'engager vigoureusement –, les collectivités et le secteur associatif. Les élus sont soumis à la pression d'une partie importante de leur population qui ne veut ni accueillir les Roms ni les réfugiés. Dans plusieurs villes – Montreuil, Aubervilliers, Saint-Denis et récemment Stains –, des maires ont pris des initiatives courageuses, par exemple sous forme de villages d'insertion démontrant la possibilité d'intégrer les Roms. Des hauts fonctionnaires de bonne volonté agissent également, au niveau de la préfecture de région en particulier. Et la société civile se mobilise, même si je regrette un certain silence des intellectuels sur ces questions.

Que faudrait-il faire pour avancer ?

A. A. / Les politiques publiques manquent de souplesse. Il faut faire bouger la loi, par exemple pour permettre des constructions provisoires sur des terrains publics vacants, qui pourraient être mis à disposition pendant quelques années par l'État ou la SNCF

La charge ne peut pas reposer sur les épaules des seuls élus locaux

ou d'autres propriétaires publics. C'est l'exemple de la démarche ModuloToit à Aubervilliers, un centre d'hébergement nomade créé sur un terrain appartenant à l'Établissement public foncier d'Ile-de-France (cf. encadré). Il s'agit de constructions légères et modulaires préfabriquées. Mais je crois beaucoup à l'auto-construction ou à l'auto-réhabilitation, qui correspondent à des savoir-faire très présents chez des migrants et permettent de sortir de l'assistance. Pour réussir, ces démarches doivent

s'appuyer sur des dynamiques vertueuses : fourniture de matériaux sains pouvant provenir du recyclage, encadrement par des réseaux de l'économie sociale et solidaire, signature de conventions avec les futurs habitants... Par ailleurs, il faudra prévoir une réelle répartition de ces installations dans toute l'Ile-de-France et

pas seulement dans quelques communes de Seine-Saint-Denis, déjà très touchées par la pauvreté.

Cela pourrait se développer très vite. J'ai attiré l'attention du gouvernement dans une question écrite³ sur les obstacles juridiques qui obèrent de tels projets et empêchent la valorisation des réserves foncières sur lesquelles ils pourraient prendre place. J'espère être entendue. / Propos recueillis par **Hélène Hatzfeld et Antoine Loubière**

① Aline Archimbaud, qui ne se représentait pas aux élections sénatoriales du 24 septembre 2017, a proposé la candidature d'Anina Ciuciu, jeune femme rom et élève avocate, pour lui succéder. (Ndlr)

② Pour l'accès au logement et un urbanisme rénové.

③ En date du 20 juillet 2017.

LA DÉMARCHE MODULOTOIT

Cette démarche est portée par ABRI¹, un groupement d'associations de Seine-Saint-Denis qui anime un dispositif de 29 services d'accueil, d'hébergement et d'insertion. Comme l'explique Gérard Barbier, délégué général d'ABRI, « notre travail est l'accompagnement social des ménages dans la précarité. Mais nous sommes confrontés à la difficulté de trouver des bâtiments pour l'hébergement. Nous avons pensé mobiliser des terrains temporairement inoccupés pour y installer des constructions légères et transportables, pouvant être déplacées de terrain en terrain selon les disponibilités ». Après plusieurs années d'études et de démarches, notamment pour trouver des financements, une première opération a vu le jour à Aubervilliers dans le secteur Port Chemin vert sur un terrain propriété de l'Établissement public foncier d'Ile-de-France (EPFIF) qui l'a mis gratuitement à disposition, avec l'accord de la Ville d'Aubervilliers et de Plaine Commune. Treize ménages, soit 60 résidents sont entrés dans

ces logements en février dernier. Les logements sont composés de trois modules, l'agencement intérieur est celui d'un appartement de 4 chambres avec une cuisine, des W.-C. et une salle de bains. ABRI n'a pas les moyens financiers d'installer un autre centre de ce type. Pour Gérard Barbier, « il y a en Ile-de-

France de nombreux terrains disponibles, mais il faut trouver un moyen de financer leur aménagement et l'installation des modules ». / **A. L.**

① Association bâtir et réinsérer en Ile-de-France, www.abri-groupe.org/abri---association-bâtir-et-réinsérer-en-ile-de--france.html

